



Tél.: 04 74 86 39 70 • eaux@entre-bievreetrhone.fr

Monsieur FERRAZ DE OLIVEIRA Filipe
Chez SCP AXIOJURIS-LEXIENS
A l'attention de Maître Frédéric ALLEUME
Le Britannia A
20, Boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON

Le Péage de Roussillon, le 2 février 2024

Objet: Rapport de visite de votre assainissement

Point de consommation : 556.0476

Monsieur,

Un agent du Service Public d'Assainissement Non Collectif est récemment venu procéder à une visite de votre système d'assainissement non collectif situé au : 28, ROUTE D'AGNIN 38150 VILLE SOUS ANJOU

Veuillez trouver ci-joint:

- Le rapport de sa visite
- Un guide d'entretien de votre filière

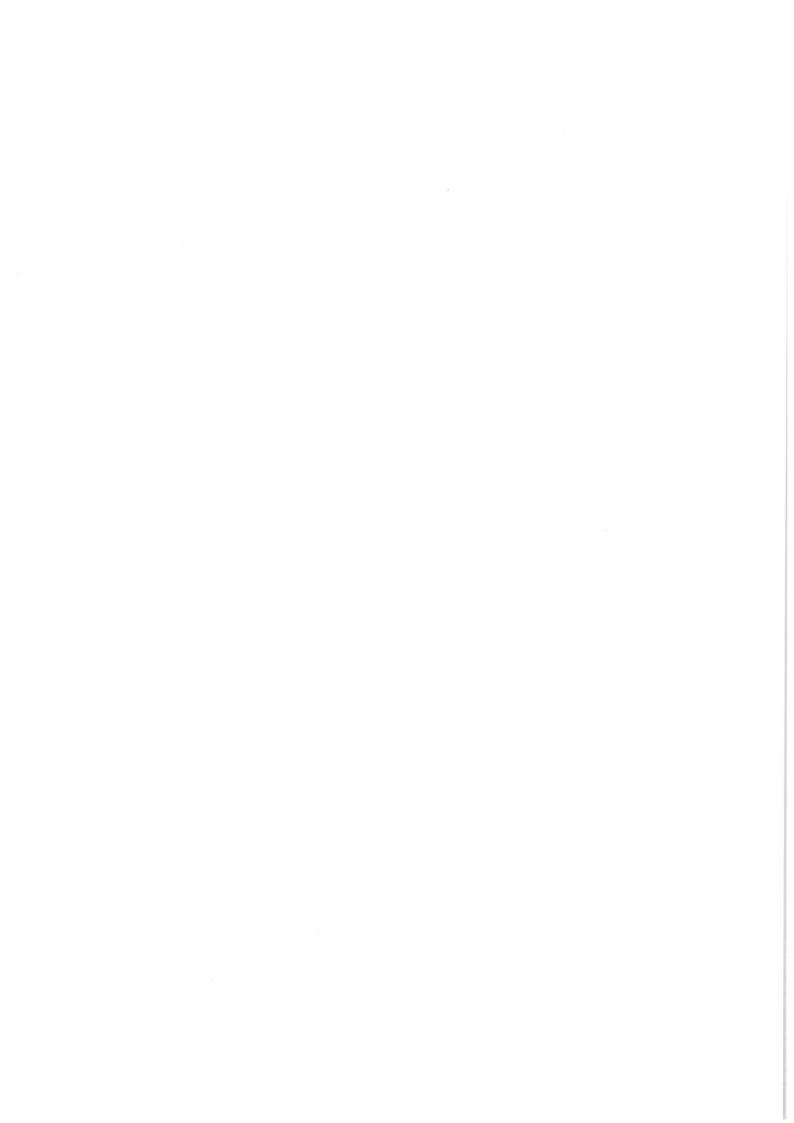
Nous vous laissons le soin de prendre connaissance de la conclusion de ce rapport et de porter une attention particulière sur les recommandations éventuelles qu'elle comporte.

Le technicien du service d'assainissement non collectif reste à votre entière disposition pour tous compléments d'informations.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef de Service







Faux d'Entre Bièvre et Rhône 7 Rue des Vêpres, 38550 Le Péage-de-Roussillon spanc@entre-bievreetrhone.fr 04 74 86 39 70

Vérification de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif Type du contrôle : Vente

Numéro de dossier SPANC : 24797

Date du contrôle ou d'instruction du dossier : 26/01/2024

Personne(s) rencontrée(s): Mr FERRAZ DE OLIVIERA et Mr VALETTE (huissier)

Contrôle réalisé par : Sarra ROYER

Adresse de l'installation : 28 Route d'Agnin 38150 VILLE SOUS ANJOU

Volet 1 : Informations générales

COORDONNÉES DE L'INSTALLATION

Nom et prénom du propriétaire : FERRAZ DE OLIVIERA FILIPE	

Adresse: 28 Route d'Agnin

Code postal : 38150 Commune : VILLE SOUS ANJOU

Tel: Courriel:

Nom et prénom de l'occupant :

Adresse:

Code postal : Commune :

Adresse de l'installation : 28 Route d'Agnin

Code postal: 38150 Commune: VILLE SOUS ANJOU

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation : (insee / section / numéro) : 38556 AO 21

RECAPITULATIF DU CONTROLE

Page 1 / 8

La filière d'assainissement non collectif n'étant pas entièrement accessible, certaines informations du présent rapport sont établies selon les dires du propriétaire.
L'installation se compose:
D'un dispositif de prétraitement de type fosse toutes eaux.
D'un rejet en sous-sol de type tranchée de dissipation (non visitable).

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Aucun rejet n'était visible le jour du contrôle.

Assainissement Collectif

Projeté:		□ OUI □ NON
Non prévu sur le zonage :		OUI NON
Immeuble exonéré de l'obligation de raccordement ?		□ OUI □ NON
Immeuble bénéficiaire de la dérogation de l'obligation de	e raccordement ?	OUI NON
Logement(s)		
Nature du bâtiment : Maison individuelle		
The state of the s	Nombre de pièces principales :	5
Type de logement : F5 Type d'occupation : Résidence principale	0	
Année de construction du logement : Non précisé	Nombre d'habitants permanents	
Périodes d'occupation : Non précisé	loccasionnels : Non précisé	
Consommation d'eau annuelle : Non précisé m³	Nombre d'équivalent habitant :	o En
Observations : Aux dires du propriétaire, l'habitation est composée de 5	5 pièces principales.	
Environnement		
Contraintes environnementales		
Présence d'un cours d'eau permanant ?		□ OUI ☑ NON
Présence d'une nappe d'eau (hors niveau exceptionnel des eaux) ?		OUI INON

Distance Propriété / Installation	Non renseigné
Distance Habitation / Installation	Non renseigné
Distance Arbres / Installation	Non renseigné
Contraintes particulières liées à l'implantation de la filière	
- Contraintes particulières nées à l'implantation de la mière	
- Présence d'arbres gênants ?	□ OUI ☑ NON
- Jardin potager sur l'installation ?	□ OUI ☑ NON
- Circulation de véhicules sur l'installation ?	OUI NON
- Construction existante sur l'installation ?	□ OUI ☑ NON
- Autres (murets, piscine, système de géothermie, haie, etc.)	□ OUI ☑ NON
Dans une zone à enjeux environnementaux :	□ OUI ☑ NON
Dans une zone à enjeux sanitaires :	□ OUI ☑ NON
Dans une zone de lutte contre les moustiques :	OUI NON
Zone de PR : Sans aléa connu Alimentation en eau	
Mode d'alimentation en eau potable	
Le terrain est desservi par un réseau public d'adduction d'eau potable ?	☑ OUI □ NON
Raccordement au réseau d'adduction publique ?	OUI NON
Raccordement à une alimentation privée ?	□ OUI ☑ NON
Captage Terrain	
Précence d'un centage privé à provimité de l'installation 2	□ OUI ■ NON
Présence d'un captage privé à proximité de l'installation ?	
- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?	□ OUI ☑ NON
- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?	□ OUI ☑ NON
Présence d'un périmètre de protection de captage ?	OUI MON

Distances

Page 3 / 8

Captage Mitoyen	
Présence d'un captage privé à proximité de l'installation ?	□ OUI ☑ NON
▶ Commentaires	

Un puits serait présent sur la parcelle mais plus utilisé. La parcelle ne se situe pas dans un périmètre de protection d'un captage d'adduction en eau potable.

Collecte des eaux pluviales

Collecte des eaux pluviales :

* eaux usées et eaux pluviales séparées :

OUI NON

Destination: Inconnue

Commentaire : La destination des eaux pluviales est inconnue. Les eaux pluviales ne doivent jamais être connectées sur le système d'assainissement. Cela risquerait de colmater et de saturer la filière.

Les eaux pluviales devront être séparées des eaux usées dans le cadre de la réhabilitation (si tel est le cas).

				1 AND 11 T	CEL TO THE PARTY OF THE PARTY O	LA ROSELA -
 _		Caracte	and the latest teams.	The second	The second second second	

VÉRIFICATION DES MODIFICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA PRÉCÉDENTE VISITE

Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation d'assainissement	□ OUI ☑ NON
Réaménagement de l'immeuble	□ OUI ☑ NON
Evolution du nombre de PP ?	□ OUI ☑ NON
Evolution du nombre d'EH ?	□ OUI ENON
Descriptif de la collecte et du transport des eaux usées domestiques	
Descriptif de la conecte et du transport des edux deces domestiques	
a totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une même filière d'ANC ?	OUI NON

Descriptif des dispositifs et ouvrages de traitement de la filière

Page 5 / 8

Traitements primaires

Dispositif	Existence et accessibilité	Dimensions	Destination des eaux prétraitées
Fosse toutes eaux	Accessible	Volume : Non défini Marque : Non renseigné Matériau : Non renseigné	Rejet des eaux par infiltration dans le sol

-							
_	-	m	200	-	m	+-	res
u	u	***		C	и	La	1168

Une fosse toutes eaux est présente. Elle reçoit l'ensemble des eaux usées de l'habitation.
Aux dires du propriétaire, elle a été installée en 2019.
Elle est accessible et fonctionnelle le jour de notre visite.
Il ne semble pas y avoir de ventilations primaire et secondaire sur l'ouvrage.

▶ Regards et ventilations

Modalités d'évacuation des eaux traitées

Rejets par le sol

Descriptif du rejet : Tranchée d'infiltration

Accessibilité : Non accessible

Longueur: m

Soit:

Nb de tranchées :

Longueur des tranchées :

Profondeur: m

Observations générales : Aux dires de Mr FERRAZ DE OLIVIERA deux tranchées d'environ 10 mètres linéaires sont présentes. Nos services n'ont pas pu vérifier son état fonctionnel car celui-ci est non visitable.

Informations complémentaires sur les rejets

AS	pect	VISU	lel	

Odeur des eaux rejetées : OUI NON

Observations / Remarques:

Volet 3 : Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Synthèse du diagnostic de l'installation

Évaluation des dangers pour la santé des personnes et / ou des risques pour l'environnement

	Installation
Absence d'un élément constitutif de la filière	1

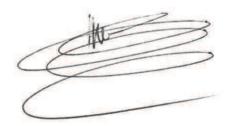
Dangers potentiels

Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a) :	□ OUI ☑ NON
Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b) :	OUI NON

Page 7 / 8

Non conforme sans impact

Nom et prénom du contrôleur : Sarra ROYER



TRAVAUX D'ENTRETIEN NECESSAIRES (Cf. Guide Entretien) :

Un entretien régulier doit être réalisé sur l'installation comme le stipule l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique : "- Les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure l'entretien régulier et qu'il fait périodiquement vidanger par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement."

Fosse toutes eaux : l'objectif de la vidange de la fosse est d'éviter le départ des boues vers le traitement. Une vidange la faire par un organisme agréé est nécessaire lorsque la hauteur de boue arrive à 50% de la hauteur totale de la fosse. Il faut bien veiller à la remettre en eau après chaque vidange.

Préfiltre : Il doit être vérifié 1 à 2 fois par an. Si un dépôt important apparaît sur les matériaux, il faut procéder à leur nettoyage et vérifier le niveau de boues dans la fosse. Le nettoyage du préfiltre est important afin qu'il ne colmate pas.

Ventilation : Pour extraire les gaz lourds, malodorants et corrosifs créés dans la fosse, cette dernière doit être ventilée par le biais de 2 ventilations distinctes, l'une branchée avant et l'autre après la fosse, par le biais de 2 conduites de 100 mm remontant en toiture.

TRAVAUX CONSEILLES:

- Prévoir une vidange de la fosse toutes eaux.
- Vérifier la présence d'une ventilation primaire. Si celle-ci est absente la mettre en place.
- Mettre en place une ventilation secondaire en sortie de prétraitement afin d'extraire les gaz lourds et corrosifs se formant dans la fosse.

Observations:

TRAVAUX CONSEILLES, OBLIGATOIRES EN CAS DE VENTE :

- Reconnaître la destination des eaux pluviales. Les déconnecter du circuit des eaux usées si tel est le cas.
- Vérifier le volume de la fosse toutes eaux.

Si celui-ci est supérieur ou égal à 3000 litres et que la fosse est en bon état, poursuivre l'entretien régulier.

Si celui-ci est inférieur à 3000 litres, renouveler le dispositif de prétraitement par un autre de volume adapté (ex : fosse toutes eaux 3000litres).

- Réaliser une étude de faisabilité de la filière afin de définir le type d'installation à mettre en place ainsi que son dimensionnement.
- Mettre en place un système de traitement conforme à la réglementation en vigueur et adapté aux contraintes de parcelle.

Attention les eaux pluviales ne devront en aucun cas être connectées au futur dispositif de traitement.

Votre habitation semble être éligible aux aides du conseil départemental. Nous vous invitons à vous rapprocher du SPANC si vous êtes intéressé par cette démarche.

Pour connaître les dispositifs existants, nous vous invitons à consulter le site interministériel dédié à l'assainissement non collectif :

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/

Dans tous les cas, et avant tout projet de modification de l'installation existante, il sera impératif de prendre contact avec le SPANC. En effet, avant d'envisager des travaux, une « demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif » devra être validée par le SPANC.

Fait à : Péage-de-Roussillon Le : 31/01/2024

Signature de l'autorité compétente : Laurent GOUILLOUD



